

 <p data-bbox="427 210 707 304">CENTRE HOSPITALIER DE CORNOUAILLE Quimper Concarneau</p>	<p data-bbox="935 237 1257 275">AVIS DE CONCOURS</p>
<p data-bbox="381 360 1201 456">AVIS DE CONCOURS EXTERNE SUR TITRES DE TECHNICIEN SUPERIEUR HOSPITALIER DE 2EME CLASSE</p>	

Le Centre Hospitalier de Cornouaille organise un concours externe sur titres de **Technicien Supérieur de 2è classe – spécialité du domaine bâtiment et génie civil : réalisation de travaux de tous corps d'Etat.**

Textes de base

- Code Général de la fonction publique
- Décret n° 2011-661 du 14 juin 2011 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique hospitalière
- Décret n° 2011-744 du 27 juin 2011 portant statuts particuliers du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers
- Arrêté du 12 octobre 2011 fixant la liste des spécialités des concours et des examens professionnels permettant l'accès aux premier et deuxième grades du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers
- Arrêté du 27 septembre 2012 fixant la composition du jury et les modalités des concours externe sur titres, interne sur épreuves et du 3è concours permettant l'accès au grade de technicien supérieur hospitalier de 2è classe du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers.

Conditions d'accès

Les candidats doivent remplir les conditions générales d'accès à la Fonction Publique (articles L.321-1 et suivants du Code Général de la Fonction Publique) et être titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau III ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007, correspondant à la spécialité dans laquelle le concours est ouvert.

Nombre de postes

- **1**

Nature des épreuves

Le concours comporte :

- 1° Une admissibilité
- 2° Une épreuve orale d'admission.

Admissibilité A compter du 10 mai 2024	Admission à partir du 7 juin 2024
<p>Sélection par le jury des dossiers des candidats qui ont été autorisés à prendre part à ce concours.</p> <p>Le jury examine les titres de formations en tenant compte de l'adéquation de la formation reçue à la spécialité pour laquelle concourt le candidat ainsi que des éventuelles expériences professionnelles.</p> <p>Les candidats retenus par le jury sont inscrits sur une liste d'admissibilité établie par ordre alphabétique et par spécialité, affichée dans l'Etablissement.</p> <p>Les candidats admissibles sont convoqués par courrier à l'épreuve d'admission.</p>	<p>L'épreuve orale d'Admission consiste en un entretien à caractère professionnel avec le jury se composant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une présentation par le candidat de sa formation et de son projet professionnel (<i>durée : 5 mn</i>) permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions d'un Technicien Supérieur Hospitalier 2^e classe dans la spécialité dans laquelle il concourt ainsi que sa capacité à animer une équipe, - et d'un échange avec le jury à partir d'un texte court comportant plusieurs questions techniques relatives à la spécialité (<i>durée : 25 mn</i>) visant à apprécier ses connaissances, son potentiel et son comportement face à une situation concrète. <p>La durée de l'épreuve est de 45 mn, dont 15 mn de préparation, est notée de 0 à 20 (coef. 4). Nul ne peut être admis si la note obtenue à l'entretien est inférieure à 40/80.</p>

Pièces à fournir

Le dossier de candidature sera composé :

- D'un **dossier d'inscription**
- d'une **demande d'admission à concourir** établie sur papier libre, dans laquelle, le candidat indique la spécialité pour laquelle il souhaite concourir
- d'un **curriculum vitae détaillé établi sur papier libre** mentionnant notamment les actions de formation suivies et, **le cas échéant, accompagné d'attestations d'emploi**,
- de la **copie conforme des titres de formation, certifications et équivalences** dont il est titulaire,
- d'une **copie du livret de famille** ou de la **carte nationale d'identité française** ou de **ressortissant de l'un des Etats membres de l'union européenne**,
- le cas échéant, **d'un état signalétique des services militaires** ou copie de ce document, ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, **une pièce attestant leur situation au regard du service national**,
- éventuellement d'un **état signalétique des services publics accompagné de la fiche du poste occupé**.

Un extrait de casier judiciaire (Bulletin n° 2) du candidat sera demandé par l'Etablissement auprès de l'autorité compétente.

Période et modalités d'inscription

- Le dossier d'inscription est disponible sur le lien : <https://www.ch-cornouaille.fr/letablissement/> (Rejoignez-nous – présentation des concours – les différents concours)
- Dépôt des dossiers de candidature : **du 8 avril 2024 au 7 mai 2024 inclus** par voie postale en lettre recommandée avec accusé de réception (le cachet de la poste faisant foi) à :
M. Le Directeur des Ressources Humaines et des Relations Sociales
CH de Cornouaille - 14 bis avenue Yves Thépot
29107 QUIMPER Cédex.

L'inscription du candidat ne sera validée qu'à réception du dossier de candidature complet (accompagné des pièces justificatives).

Le Centre Hospitalier de Cornouaille se réserve la possibilité de modifier les dates communiquées.

A QUIMPER, le 5 avril 2024

Pour le Directeur,

Le Directeur des Ressources Humaines,

Arnaud SANDRET



Contact DRH : concours@ch-cornouaille.fr